



CHASSEURS DE PARIS

n° 1 - automne 2004

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

Une fédération au service des chasseurs

La Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne (FIC Paris-HSV) dispose depuis cet été d'un nouveau conseil d'administration qui a défini des orientations stratégiques au premier rang desquelles figure le renforcement de la communication avec ses adhérents.

Aujourd'hui, pour Paris et les trois départements de la petite couronne, notre Fédération compte près de 11 000 chasseurs individuels ayant validé leur permis de chasser, ainsi que 11 adhérents au titre des « territoires de chasse ». Statutairement elle regroupe :

- les titulaires de permis de chasser ayant validé ce permis auprès de notre Fédération,
 - les personnes physiques et les personnes morales titulaires de droit de chasser sur des terrains situés dans sa zone de compétence,
 - toutes personnes désirant bénéficier des services de la Fédération quel que soit le lieu de résidence.
- Par ailleurs, un millier de candidats à l'examen du permis de chasser sont formés chaque année par les services de la Fédération.

Il s'agit là d'un effectif relativement important et significatif au plan national.

Avec son nouveau conseil, la Fédération a pour ambition d'apporter à ses adhérents les services, les appuis et les informations qu'ils souhaitent obtenir.

Son objectif est de faire prendre conscience aux chasseurs de Paris qu'ils appartiennent à un ensemble de personnes animées de la même passion, qui doit avoir sa dynamique propre pour contribuer à son développement et pour promouvoir collectivement les valeurs de la chasse dans la gestion des espaces auxquels nous sommes tous très attachés.

Notre Fédération va donc poursuivre son rôle et renforcer sa position sur plusieurs points :

- la communication avec ses adhérents,
- les relations avec les candidats au permis de chasser, les jeunes et les femmes,
- la formation aux épreuves de l'examen du permis de chasser,
- la simplification des formalités de validation du permis de chasser avec le « guichet unique ».

En matière de communication, deux actions sont d'ores et déjà engagées :

- la diffusion d'une Lettre périodique : « Chasseurs de Paris ». Ce bulletin est destiné à informer régulièrement tous les chasseurs adhérents de la FIC Paris-HSV sur les actions menées par la Fédération à leur bénéfice ou dans l'intérêt général de la chasse. Il portera aussi à leur connaissance diverses dispositions les concernant directement dans la mesure où, pour une très large majorité, les chasseurs parisiens sont porteurs d'un permis de chasser national.
- la création d'un site Internet spécifique à la Fédération.

Par ailleurs, les assemblées générales de notre Fédération doivent devenir de vrais forums d'échanges de vues sur les pratiques de notre loisir commun : la chasse.

Chasseurs de Paris-HSV, nous attendons vos avis, vos propositions ou vos suggestions concernant votre Fédération et les services que vous en attendez.

Nous souhaitons mieux vous connaître et qu'en retour vous connaissiez mieux votre Fédération pour mieux participer à sa vie. Bonne saison de chasse à tous !

Georges Dutruc-Rosset
Président de la FIC Paris-HSV

Un nouveau président pour les chasseurs parisiens

Après l'élection et la nomination de ses administrateurs, formalisées au début de l'été, le nouveau conseil d'administration de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne (FIC Paris-HSV), s'est réuni pour la première fois le 29 juillet.

Ce conseil est composé de quatorze administrateurs :

- sept administrateurs élus : Pierre Grouvel, Francis Lang, Joël Luyo-Mahous, Jacques Ozanne, Jacques Reder, Jean-Claude Saulnier, Gilbert Simon ;
- sept administrateurs nommés : Jacques Chevalier, Georges Dutruc-Rosset, Patrice Février, Patrick Molina, Jocelyne Saison-Buisine, Yves Salmon, Philippe Waguët.

Au cours de cette réunion, le conseil a procédé à l'élection de son nouveau bureau.

Georges Dutruc-Rosset a été élu président, Jacques Chevalier et Joël Luyo-Mahous sont vice présidents, Yves Salmon est secrétaire général et Pierre Grouvel trésorier.

Georges Dutruc-Rosset qui a été « monsieur chasse » dans le cadre d'une mission confiée par le Premier Ministre est aujourd'hui Commissaire à l'aménagement des domaines présidentiels de Marly et de Rambouillet. Il succède à Jacques Bodin qui a présidé la FIC Paris-HSV durant treize ans et qui ne se représentait pas.

La Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris-HSV a pour directeur Didier Gavens, qui assure également la direction de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines (FICEVY).

Lu dans la presse

« Le Saint-Hubert » (septembre/octobre) :

En annonçant la composition du nouveau conseil de la FIC Paris-HSV, « Le Saint-Hubert » (septembre-octobre) a rappelé les intentions du nouveau président Georges Dutruc-Rosset qui « souhaite poursuivre et développer le rôle novateur de la Fédération, en particulier dans les domaines de la formation au permis de chasser, de la simplification des formalités avec le guichet unique et de la promotion des valeurs de la chasse dans la gestion des espaces... » et qui « réaffirme la nécessité de renforcer une collaboration active avec la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et les associations de chasse spécialisées pour soutenir une stratégie de protection de la faune sauvage et de gestion de la chasse ».

« Plaisirs de la chasse » (octobre) :

Interviewé par « Plaisirs de la chasse » (octobre), qui lui demandait à quoi pouvait bien servir la Fédération, hormis à engranger les cotisations des chasseurs demeurant dans la capitale mais qui, par définition, chassent ailleurs, Yves Salmon, nouveau secrétaire général de la FIC Paris-HSV a dû rappeler : « Dépourvue de territoires et limitée en moyens financiers, la Fédération peut devenir un centre de créativité pour lancer des idées nouvelles, animer le dialogue entre le milieu de la chasse et d'autres milieux qui y sont indifférents ou hostiles et promouvoir des expériences pilotes en partenariat avec la FNC et des fédérations départementales dynamiques. C'est à une mobilisation du potentiel humain de la Fédération de Paris que le nouveau conseil d'administration doit très vite s'atteler ».

Ouverture (et fermeture) de la chasse à Paris

Il n'est certes pas encore question de chasser dans les rues de la capitale mais, afin de permettre aux restaurateurs parisiens d'être en règle avec la loi pour commercialiser des gibiers et les afficher sur leurs cartes, notre Fédération doit chaque année déterminer des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse à Paris !

En se référant aux dates proposées par les départements voisins, la FIC Paris-HSV a donc fixé l'ouverture de la chasse au 26 septembre et la fermeture au 28 février 2005.

« Chasse en Ile-de-France – 2004 »

La revue « Chasse en Ile-de-France – 2004 » dont vous êtes destinataire, est éditée conjointement par les trois fédérations qui réunissent les chasseurs franciliens : la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne (FIC Paris-HSV), la Fédération Interdépartementale des Chasseurs des Yvelines, du Val-d'Oise et de l'Essonne (FICEVY), et la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC-77).

Chacun des 46 000 adhérents de ces fédérations trouvera dans cette revue annuelle un ensemble d'informations portant en particulier sur les nouveaux conseils d'administration mis en place au début de l'été. Parallèlement, sont aussi présentés les personnels et les services techniques de ces fédérations avec toutes les données pratiques les concernant.

Les chasseurs trouveront aussi des précisions sur le cadre d'action de la loi de juillet sur les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats, ou le schéma départemental de gestion cynégétique.

Quelques articles sur le « guichet unique », le réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, le piégeage au Muséum national d'histoire naturelle, le faisan en Beauce... et une présentation des associations de chasse spécialisées complète cette édition 2004 de « Chasse en Ile-de-France ».

Combien de chasseurs ?

Pour la saison 2003-2004, les trois fédérations de chasseurs de la région d'Ile-de-France avaient validé 45 995 permis de chasser, dont 10 836 pour la FIC Paris-HSV.

Cette année, à la date du 25 septembre, les services de la FIC Paris-HSV avait déjà validé pour la saison prochaine 9 421 permis de chasser. 90 % des chasseurs parisiens étaient donc prêts bien avant l'ouverture générale, et le service validation reste toujours à la disposition des retardataires.

Point de vue

« Tout chasseur doit être responsable et tenir sa place dans la gestion des espaces et des espèces. Chacun peut être fier d'être chasseur mais il se doit aussi d'avoir un comportement irréprochable au service de la nature et de la chasse.

Parler de la chasse, savoir l'honorer, savoir l'expliquer avec cœur et sagesse, c'est aussi la mission des chasseurs qui doivent être unis pour faire respecter les valeurs de la chasse.

Seuls un comportement irréprochable et des actions remarquables entreprises dans l'unité et sans rivalité, permettront aux chasseurs d'affirmer leur rôle dans la nature et de se faire respecter.

Parce qu'ils chassent dans toute la France, les chasseurs parisiens doivent être des ambassadeurs et ils doivent porter ces valeurs exemplaires ». (Jacques Reder)

Guichet unique

Les chasseurs de Paris n'ignorent pas le rôle pilote que leur fédération, la FIC Paris-HSV, a joué dans la création et la mise en place du « guichet unique ».

Ce dispositif apporte une incontestable simplification dans les formalités de validation annuelle du permis de chasser, en particulier dans les départements de province.

Aujourd'hui, un permis de chasser peut-être validé par un simple échange de courrier et déjà 31 fédérations départementales de chasseurs ont adopté ce système qui facilite les démarches des chasseurs et leur évite tout déplacement pour obtenir la validation annuelle de leur permis de chasser. Ce service qui est offert aux chasseurs nécessite chaque année la mise en place d'une structure particulière spécialement consacrée aux opérations de validation (personnel supplémentaire, réponse aux appels téléphoniques, traitement du courrier, établissement des formulaires...).

Cette année, la mise en œuvre du guichet unique représente un coût de 3,5 € par chasseur.

Le prix du permis de chasser

Pour un chasseur parisien, adhérent de la FIC Paris-HSV, le prix du permis de chasser se décompose en plusieurs postes :

- le timbre fédéral (65 €) qui sert au fonctionnement associatif de la Fédération,
- la redevance cynégétique (38 € pour un permis départemental ou 194 € pour un permis national) qui alimente le budget de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- la redevance Etat (9 €) qui revient au budget national pour service rendu,
- la cotisation nationale grand gibier (45 €) qui participe au financement du service « dégâts » de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). Elle donne le droit de chasser le grand gibier sur l'ensemble du territoire national.

Rapprochement interfédéral

Dans le souci d'une gestion efficace, la FIC Paris-HSV et la FICEVY ont entrepris de se rapprocher et de développer, en partenariat, la mise en commun de certains moyens et la gestion de certains dossiers : un directeur unique (Didier Gavens), les formations pour l'examen du permis de chasser, la gestion du guichet unique, le traitement des dossiers dégâts de gibier...

Ces dispositions doivent aussi permettre aux deux fédérations d'être plus à l'écoute et au service des chasseurs adhérents en région parisienne.

Pris au piège

En 1997, la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne (FIC Paris-HSV) a lancé une activité de piégeage d'animaux sauvages en milieu urbain. La Fédération a ainsi répondu aux demandes d'intervention de plus en plus fréquentes de la part de collectivités locales et de particuliers.

Il s'agit de piéger des animaux considérés comme nuisibles dans la mesure où ils peuvent occasionner des dégâts matériels en espace urbain ou être porteurs de risques infectieux (renards, fouines, pigeons, corneilles, ragondins...).

Cette activité de piégeage est assurée par des piégeurs bénévoles, membres de l'Association des Piégeurs Professionnels de la Petite Couronne (APPPC). La FIC Paris-HSV assure pour sa part la coordination et le suivi administratif.

En 2002-2003, des conventions d'intervention ont été signées avec 18 collectivités locales. Les piégeurs sont intervenus chez 79 plaignants (dont 94 % de particuliers) et ont réalisé 1 143 prises (113 renards, 55 fouines, 20 ragondins, 955 pigeons et corneilles...).

Message de Joselyne Saison-Buisine aux jeunes et aux femmes

C'est avec plaisir que je vous annonce que le nouveau conseil d'administration de la FIC Paris-HSV a décidé d'intensifier son action vers les jeunes et les femmes. Pour accompagner les jeunes qui sont « *la chasse de demain* » (expression très à la mode), je suis disposée à consacrer le temps nécessaire. Quant à vous, Mesdames et Mesdemoiselles, notre participation active et notre complémentarité avec tous les acteurs de la chasse ont été reconnues. Travaillons ensemble, appelez-moi (06 07 53 34 37) ou écrivez-moi jsbuisine@wanadoo.fr ; faites-vous connaître et faites connaître vos desiderata auprès de la FIC Paris-HSV.